Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_047_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 avril 2026

Délibération DB-047-2026

Objet : Création de postes de conseillers(ères) communautaires délégué(e)s et de postes de conseillers(ères) communautaires missionné(e)s. Élection des conseillers(ères) communautaires délégué(e)s

L'an 2026 le 23 avril à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Madame Emma POEDRAS.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Marina ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Stéphanie BILLON, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Sylvie CONAN, Mickaël COSSON, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Ronan KERDRAON, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Mari COURTAS pouvoir à Abdel BELARBI, Carine MEROT pouvoir à Christian RANNO,

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 70
Nombre de votants : 72

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_047_2026-DE

SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 23 avril 2026

Délibération DB-047-2026

Rapporteur :

Objet : Création de postes de conseillers(ères) communautaires délégué(e)s et de postes de conseillers(ères) communautaires missionné(e)s. Élection des conseillers(ères) communautaires délégué(e)s

EXPOSE DES MOTIFS

Des conseillers(ères) communautaires dits « délégué(e)s » peuvent bénéficier de délégation de la part du conseil d'agglomération dont la nature et le périmètre seront arrêtés par le Président, de façon précise et tels que la réalité des missions confiées soit cohérente avec l'indemnité attribuée.

Les principes qui régissent le rôle de ces conseillers(ères) « délégué(e)s » sont :
- assurer un rôle politique de proposition ou préparatoire d'arbitrage ;
- ne bénéficier d'aucune délégation d'exercice d'une partie des fonctions du Président (car cette délégation est réservée aux membres du bureau en vertu de l'article L. 1511-9 du CGCT) ;
- ne prendre aucun acte décisionnel ;
- cette délégation n'emporte pas délégation de signature, sauf décision contraire du Président (qui reste responsable en ce cas).

Il est proposé de créer 15 postes de conseillers(ères) délégué(e)s et de soumettre au vote les désignations ci après.

Par ailleurs il est proposé de créer des conseillers(ères) dits « missionné(e)s », temporaires, qui recevront de la part du Président une délégation de mission dans un champ précis par arrêté sans qu'ils ne puissent prendre d'acte décisionnel. Chaque mission aura une date de début et une date de fin et devra faire l'objet d'un rapport qui sera présenté dans une instance adhoc.

Ces désignations seront faites dans la limite et le respect de l'enveloppe indemnitaire globale et conformément à l'article L2123-24-1 du CGCT.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_047_2026-DE

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7, L. 5211-2, L. 5211-9 ;

VU le code électoral ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte Saint-Brieuc Armor Agglomération et la répartition par commune membre ;

VU la délibération DB-044-2026 du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 portant sur l'élection du Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération ;

VU la délibération DB-045-2026 du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 portant sur la détermination du nombre de Vice-Présidents et du nombre d'autres membres du bureau ;

VU la délibération DB-046-2026 du conseil d'agglomération du 23 avril 2026 portant sur l'élection des Vice-Présidents de Saint-Brieuc Armor Agglomération ;

VU le règlement intérieur de Saint-Brieuc Armor Agglomération approuvé par délibération DB-130-2020 du 10 septembre 2020 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Élection du 1er conseiller(ère) communautaire délégué(e) :

Il est procédé à l'élection du 1er conseillère communautaire déléguée.

La candidature de Catherine Lemaitre est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	5
NOMBRE D' ABSTENTIONS	7
NOMBRE DE NON VOTES	1
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	59
MAJORITE ABSOLUE	30
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Catherine Lemaitre	54

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_047_2026-DE

Bruno Beuzit	2
Loïc Barbot	1
Vincent Alleno	1
Sylvie Guignard	1

Catherine Lemaitre, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 1er conseillère communautaire déléguée et est immédiatement installée.

Élection du 2ème conseillère communautaire déléguée-

Il est procédé à l'élection du 2ème conseillère communautaire déléguée.

La candidature de Marie Hélène Reignier est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	7
NOMBRE D' ABSTENTIONS	7
NOMBRE DE NON VOTES	0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	58
MAJORITE ABSOLUE	30
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Marie Hélène Reignier	52
Vincent Alleno	2
Loïc Barbot	1
Bruno Beuzit	1
Sylvie Guignard	1
Stéphane Olliver	1

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_047_2026-DE

Marie Hélène Reignier, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 2ème conseillère communautaire déléguée de Saint-Brieuc Armor Agglomération et est immédiatement installée.

Élection du 3ème conseiller communautaire délégué

Il est procédé à l'élection du 3ème conseiller communautaire délégué.

La candidature de Raphaël Le Méhauté est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	9
NOMBRE D' ABSTENTIONS	9
NOMBRE DE NON VOTES	0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	51
MAJORITE ABSOLUE	26
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Raphaël Le Méhauté	49
Vincent Alleno	1
Thibaut Le Hingrat	1

Raphaël Le Méhauté, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 3ème conseiller communautaire délégué de Saint-Brieuc Armor Agglomération et est immédiatement installé.

Élection du 4ème conseiller communautaire délégué

Il est procédé à l'élection du 4ème conseiller communautaire délégué.

La candidature de Bernard Croguennec est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Le scrutin donne les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_047_2026-DE

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	7
NOMBRE D' ABSTENTIONS	12
NOMBRE DE NON VOTES	1
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	27
MAJORITE ABSOLUE	52
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Bernard Croguennec	50
Sylvie Guignard	1
Michel Petra	1

Bernard Croguennec, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 4ème conseiller communautaire délégué de Saint-Brieuc Armor Agglomération et est immédiatement installé.

Élection du 5ème conseillère communautaire déléguée

Il est procédé à l'élection du 5ème conseillère communautaire déléguée

La candidature de Emma Poedras est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	3
NOMBRE D' ABSTENTIONS	8
NOMBRE DE NON VOTES	1
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	60
MAJORITE ABSOLUE	31
A (ont) obtenu :	Nombre de voix

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_047_2026-DE

Emma Poedras	59
Cigdem Aktas	1

Emma Poedras ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 5ème conseillère communautaire déléguée de Saint-Brieuc Armor Agglomération et est immédiatement installée.

Élection du 6ème conseillère communautaire déléguée

Il est procédé à l'élection du 6ème conseillère communautaire déléguée.

La candidature de Karine Guguen est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	8
NOMBRE D' ABSTENTIONS	10
NOMBRE DE NON VOTES	3
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	51
MAJORITE ABSOLUE	26
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Karine Guguen	45
Michel Petra	3
Vincent Alleno	1
Loïc Barbot	1
Laurent Guégan	1

Karine Guguen, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 6ème conseillère communautaire déléguée de Saint-Brieuc Armor Agglomération et est immédiatement installée.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_047_2026-DE

Élection du 7ème conseiller communautaire délégué-

Il est procédé à l'élection du 7ème conseiller communautaire délégué.

La candidature de Olivier Merot est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	8
NOMBRE D' ABSTENTIONS	9
NOMBRE DE NON VOTES	1
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	54
MAJORITE ABSOLUE	28
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Olivier Merot	52
Pascale Gallerne	1
Sylvie Guignard	1

Olivier Merot, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 7ème conseiller communautaire délégué de Saint-Brieuc Armor Agglomération et est immédiatement installé.

Élection du 8ème conseiller communautaire délégué

Il est procédé à l'élection du 8ème conseiller communautaire délégué.

La candidature de Richard Haas est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	6

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_047_2026-DE

NOMBRE D' ABSTENTIONS	17
NOMBRE DE NON VOTES	1
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	48
MAJORITE ABSOLUE	25
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Richard Haas	43
Vincent Alleno	1
Loïc Barbot	1
Sylvie Guignard	1
Laurence Mahé	1
Valérie Treissac	1

Richard Haas, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 8ème conseiller communautaire délégué de Saint-Brieuc Armor Agglomération et est immédiatement installé.

Élection du 9ème conseillère communautaire déléguée

Il est procédé à l'élection du 9ème conseillère communautaire déléguée.

La candidature de Catherine Perichon est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	6
NOMBRE D' ABSTENTIONS	10
NOMBRE DE NON VOTES	1
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	55
MAJORITE ABSOLUE	28
A (ont) obtenu :	Nombre de voix

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_047_2026-DE

Catherine Perichon	53
Cygdem Aktas	1
Loïc Barbot	1

Catherine Perichon , ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 9ème conseillère communautaire déléguée de Saint-Brieuc Armor Agglomération et est immédiatement installée.

Élection du 10ème conseiller communautaire délégué

Il est procédé à l'élection du 10ème conseiller communautaire délégué.

La candidature de David Tollemer est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	7
NOMBRE D' ABSTENTIONS	11
NOMBRE DE NON VOTES	1
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	53
MAJORITE ABSOLUE	27
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
David Tollemer	50
Marina André	1
Loïc Barbot	1
Guillaume Rébillard	1

David Tollemer ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 10ème conseiller communautaire délégué de Saint-Brieuc Armor Agglomération et est immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_047_2026-DE

Élection du 11ème conseillère communautaire déléguée

Il est procédé à l'élection du 11ème conseillère communautaire déléguée.

La candidature de Sylvie Conan est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.

Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	2
NOMBRE D' ABSTENTIONS	6
NOMBRE DE NON VOTES	2
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	62
MAJORITE ABSOLUE	32
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Sylvie Conan	60
Sylvie Guignard	1
Laurence Mahé	1

Sylvie Conan, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue 11ème conseillère communautaire déléguée de Saint-Brieuc Armor Agglomération et est immédiatement installée.

Élection du 12ème conseiller communautaire délégué

Il est procédé à l'élection du 12ème conseiller communautaire délégué.

La candidature de Bruno Beuzit est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Le scrutin donne les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_047_2026-DE

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	2
NOMBRE D' ABSTENTIONS	1
NOMBRE DE NON VOTES	1
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	68
MAJORITE ABSOLUE	35
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Bruno Beuzit	67
Patricia Briand Faller	1

Bruno Beuzit, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 12ème conseiller communautaire délégué de Saint-Brieuc Armor Agglomération et est immédiatement installé.

Élection du 13ème conseiller communautaire délégué

Il est procédé à l'élection du 13ème conseiller communautaire délégué.

La candidature de Alain Rault est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	3
NOMBRE D' ABSTENTIONS	3
NOMBRE DE NON VOTES	0
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	66
MAJORITE ABSOLUE	34
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Alain Rault	64

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_047_2026-DE

Sylvie Conan	1
Sylvie Guignard	1

Alain Rault ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 13ème conseiller communautaire délégué de Saint-Brieuc Armor Agglomération et est immédiatement installé.

Élection du 14ème conseiller communautaire délégué

Il est procédé à l'élection du 14ème conseiller communautaire délégué.

La candidature de Robert Rolando est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	4
NOMBRE D' ABSTENTIONS	2
NOMBRE DE NON VOTES	3
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	63
MAJORITE ABSOLUE	32
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Robert Rolando	61
Sylvie Guignard	1
Michel Petra	1

Robert Rolando, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 14ème conseiller communautaire délégué de Saint-Brieuc Armor Agglomération et est immédiatement installé.

Élection du 15ème conseiller communautaire délégué

Il est procédé à l'élection du 15ème conseiller communautaire délégué

La candidature de Pascal Prido est proposée ; qui l'accepte.

Le scrutin est déclaré ouvert.
Chaque conseiller communautaire vote sur le boîtier électronique qui lui a été attribué

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_047_2026-DE

Le scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE D'INSCRITS	70
NOMBRE DE VOTANTS	72
NOMBRE DE BLANCS	8
NOMBRE D' ABSTENTIONS	4
NOMBRE DE NON VOTES	2
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	58
MAJORITE ABSOLUE	30
A (ont) obtenu :	Nombre de voix
Pascal Prido	56
Sylvie Guignard	1
Michel Petra	1

Pascal Prido ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu 15ème conseiller communautaire délégué de Saint-Brieuc Armor Agglomération et est immédiatement installé.

PREND ACTE que les conseillers communautaires délégués ont été élus selon cet ordre :

Nom Prénom	Qualité
Catherine LEMAITRE	1er conseillère communautaire déléguée
Marie Hélène REIGNIER	2ème conseillère communautaire déléguée
Raphaël LE MEHAUTE	3ème conseiller communautaire délégué
Bernard CROGUENNEC	4ème conseiller communautaire délégué
Emma POEDRAS	5ème conseillère communautaire déléguée
Karine GUGUEN	6ème conseillère communautaire déléguée
Olivier MEROT	7ème conseiller communautaire délégué
Richard HAAS	8ème conseiller communautaire délégué
Catherine PERICHON	9ème conseillère communautaire déléguée
David TOLLEMER	10ème conseiller communautaire délégué

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260423-DB_047_2026-DE

Sylvie CONAN	11ème conseillère communautaire déléguée
Bruno BEUZIT	12ème conseiller communautaire délégué
Alain RAULT	13ème conseiller communautaire délégué
Robert ROLANDO	14ème conseiller communautaire délégué
Pascal PRIDO	15ème conseiller communautaire délégué

AUTORISE Monsieur de Président à indemniser les conseillers(ères) communautaires dans le respect des conditions énoncées dans l'exposé des motifs et ce pour la durée de leur mandat pour les conseillers communautaires « délégués » et pour la durée de leur mission pour les conseillers communautaires « missionnés » ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération et les procès verbaux d'élections seront publiés conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmises à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

RAPPELLE qu'en application des dispositions combinés des articles L.5211-2 et L.2122-12 du code général des collectivités territoriales et des articles R.67 et R.118 du code électoral, un exemplaire du procès-verbal sera, d'une part, après signature, aussitôt envoyé au préfet des Côtes d'Armor qui en constatera la réception sur un registre et en donnera récépissé, et, d'autre part, affiché dans la salle de vote et affiché avec la présente délibération dans les 24 heures au siège de Saint-Brieuc Armor agglomération à l'emplacement prévu à cet effet.

RAPPELLE également que conformément aux dispositions combinées des articles L.5211-2 et L.2122-13 du code général des collectivités territoriales et de l'article R.119 du code électoral, les éventuelles réclamations doivent être déposées, à peine d'irrecevabilité, au plus tard à 18 heures le cinquième jour qui suit l'élection, à la sous-préfecture ou à la préfecture des Côtes d'Armor, ou au greffe du tribunal administratif de Rennes dans le même délai.

Saint Brieuc,
le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance

Emma POEDRAS

Le Président,

Stéphane BRIEND